

# La paternité in vivo

Françoise BENARD  
*Assistante sociale*

**L**E RAPPORT présenté par Alain Bruel apparaît dès la première lecture si sérieux, si complet et si documenté, qu'il n'incite pas au commentaire. Qu'ajouter à ce travail approfondi, effectué par des professionnels et des intellectuels dont la valeur est si largement reconnue ?

Cela dit, il est clair que le travailleur social exerçant en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est confronté quotidiennement aux aléas de l'exercice de la paternité. Je devais donc bien avoir quelque chose à en dire...

Plus tard, cette difficulté à prendre la parole m'a fait penser à celle de certains pères qui, bien qu'ils aient une autorité parentale conjointe, finissent par ne plus participer à l'éducation de leur enfant, se contentant de verser la pension alimentaire et de l'accueillir en week-end. Quelle place leur laisse-t-on ? Et aussi quelle place veulent-ils prendre ? Le travailleur social n'aura dans ce débat, comme dans les autres, que la place qu'il accepte de prendre. Ces premières réflexions me sont finalement apparues comme une entrée possible dans un travail autour de la question de la paternité.

## *Archaïsmes et résistances*

Les différentes pistes de travail évoquées par le groupe présidé par Alain Bruel apparaissent toutes suffisamment intéressantes pour faire l'objet de réflexions approfondies. Cependant, la réalité de ce que nous pouvons observer parfois sur le terrain pointe l'importance de ce qui reste à faire pour les mettre en œuvre. Je prendrai deux exemples.

Le premier, cité par les auteurs eux-mêmes, est celui des centres sociaux. Ces centres ont une place essentielle dans la vie des quartiers. Ils s'adressent officiellement aux familles. Quand on examine les activités proposées, on s'aperçoit cependant qu'elles concernent essentiellement les femmes et les enfants. Doit-on en déduire que pour certains organismes (éventuellement même semi-publics) la notion de famille ne recouvre en fait qu'une partie de celle-ci ?

Le deuxième exemple que j'ai choisi est celui du placement familial. Si nous parlons de famille d'accueil, nous savons bien cependant que l'enfant est confié à une assistante maternelle. Pour parler d'assistant paternel, certains utilisent l'expression « père d'accueil ». Expressions d'un sens différent. Le mari de l'assistante maternelle est généralement rencontré avant l'agrément. On n'exige de lui aucune participation à des réunions ni aucune réflexion sur ce qui se

passé avec l'enfant accueilli. L'assistante maternelle est seule employée, seule payée. Si l'histoire de cette profession peut expliquer en partie cet état de fait, on peut cependant s'interroger sur la lenteur de l'évolution. Les enfants placés chez une assistante maternelle n'ont généralement pas que des carences maternelles. L'absence de reconnaissance du mari de l'assistante maternelle pourrait cependant laisser penser qu'il en est ainsi. Quelles sont les conséquences pour l'enfant placé, déjà confronté à un exercice défaillant de la parentalité ? Quelles conséquences aussi pour la famille naturelle ?

Il m'apparaît essentiel que nous nous interrogeons sur l'archaïsme de certains fonctionnements, sur notre résistance à les repérer puis à vouloir les faire évoluer.

De la même manière, si certaines propositions du groupe de travail d'Alain Bruel sont novatrices, d'autres apparaissent à quelques familiers de ces questions quasi évidentes. Je me souviens d'ailleurs avoir déjà entendu certaines d'entre elles. Finalement, qu'est-ce qui en empêche la réalisation pratique ? Où sont les freins, les résistances ? Comment les analyser ? Quelle part y prenons-nous ?

Après ces différents constats et réflexions, dont la liste n'est pas exhaustive, il reste peut-être à nous interroger sur notre propre pratique de travailleur social intervenant dans un service de protection de l'enfance.

Un des rôles d'un service missionné par le juge des enfants est de veiller à ce que les dimensions maternelle et paternelle soient préservées. Cela interpelle bien sûr la parentalité du professionnel.

Afin de tenter d'y voir un peu plus clair, je voudrais maintenant évoquer succinctement le travail que j'ai effectué avec deux familles. Je les ai choisies car elles ont été particulièrement confrontées à l'exercice difficile de la paternité, ce qui m'a conduit à m'interroger sur l'aide que je pouvais leur apporter dans ce domaine.

La première situation est une enquête sociale effectuée alors que la mère de l'enfant âgé seulement de quelques mois venait de mourir. Le père, pendant l'entretien, donnait le biberon à l'enfant, qu'il tenait dans ses bras. Sa relation avec l'enfant était ponctuée d'instantanés où son attention était attirée ailleurs. La tête de l'enfant n'était pas toujours maintenue. Je me souviens m'être interrogée longuement au vu de ces éléments qui s'inscrivaient dans une histoire complexe et chaotique. Alors que ce père commençait juste à être père,

voilà que la mère décédait brutalement, l'obligeant à reconsidérer sa paternité dans un contexte de travail de deuil. Ce père disait qu'il essayait de s'occuper de l'enfant comme sa femme décédée l'aurait fait, pensant sans doute que c'était ce qu'il fallait faire ou ce que nous attendions de lui. Sa paternité ne pouvait plus se définir en complémentarité. Brusquement, sa paternité devenait parentalité, l'obligeant à se référer à sa propre expérience d'enfant de ses parents, et en particulier de sa mère avec laquelle justement cela avait été si difficile.

### *Nécessaires mixités*

Je me suis demandée comment je pouvais aider cette famille. Sans doute, comme le suggère Alain Bruel, le fait que le travailleur social soit un homme ou une femme n'est pas indifférent dans le type d'évaluation qu'il peut faire ou le type d'aide qu'il peut apporter. Une plus grande mixité des équipes éducatives est, je crois, le vœu de tous les travailleurs sociaux et de tous les services. Cependant, il faut, à mon sens, se méfier d'une analyse trop mécaniste des problèmes, qui pourrait finir par laisser penser de manière caricaturale que les travailleurs sociaux hommes seraient en meilleure adéquation avec la question de la paternité, et les travailleurs sociaux femmes avec l'« être-mère ». Chaque travailleur social, homme ou femme, doit prendre comme référence sa propre expérience d'enfant (c'est-à-dire avec sa connaissance partielle de ce que signifie être père et être mère), et doit aussi agir en fonction de la part de masculin et de féminin en lui. Tous les hommes ne sont pas hommes de la même manière, toutes les femmes ne sont femmes de la même manière. Cela vaut aussi pour les travailleurs sociaux... La question me paraît plutôt de savoir quelles identifications le travailleur social impliqué dans la relation éducative peut permettre. Connaître, reconnaître la partition masculin-féminin en soi, n'est-ce pas un préalable aussi indispensable que de préconiser la mixité des équipes éducatives ?

Face à ces questions essentielles pour les parents et les enfants, le travail d'élaboration en équipe pluridisciplinaire et la réflexion permanente sur le positionnement professionnel sont des garanties indispensables.

La seconde situation est celle d'un couple légitime qui se sépare à la suite d'une liaison du père avec une autre femme. Le fils unique, Remi, âgé d'environ dix ans à l'époque, prend parti ouvertement pour sa mère. « Mon père a trahi ma mère. », dit-il. Bien que les parents exercent l'autorité parentale conjointe dans les faits, Remi ne veut pas voir son père. Sa mère prend donc seule toutes les décisions le concernant. Aussi précise-t-elle qu'elle n'a jamais interdit à son fils de voir son père. Ce qui semble vrai. Pour Remi, cependant, le problème reste entier. Le sentiment que son

père a trahi sa mère, l'empêche de continuer à se sentir fils de ce père-là. La séparation du couple a mis en péril la filiation. Remi est adolescent, et personne ne se sent autorisé à lui imposer quoi que ce soit. La situation de Remi est signalée au juge des enfants pour son absentéisme scolaire, puis pour une fugue, et enfin pour quelques actes de délinquance. Remi a dix-sept ans et demi... C'est lors de l'enquête sociale ordonnée que nous avons pu, avec les intéressés, reconstituer l'histoire familiale et tenter de donner du sens aux passages à l'acte de Remi. Nous avons alors appris de la bouche même du père qu'il avait lui-même fugué pendant son enfance et son adolescence, et que cela lui avait permis de se construire, de trouver son chemin. Alors que la mère de Remi était très inquiète des comportements de son fils, le père exprimait sa confiance en lui, disait qu'il fallait qu'il trouve sa voie. Nous avons essayé de resituer Remi dans un lien avec ses deux parents qui restent tels même s'ils ne vivent plus ensemble. A l'issue de cette enquête, force est de constater que, si Remi n'a pas réussi scolairement, s'il a eu des comportements répréhensibles, il est cependant parvenu, contre vents et marées, et grâce à quelques transgressions, à s'inscrire dans la filiation.

### *De la difficile et créative coparentalité*

Dans cette famille, la mère a élevé son fils comme elle pouvait, et le père remarié a eu un autre enfant et s'est investi ailleurs. Les services sociaux de secteur soutenaient la mère ; l'assistante scolaire rencontrait le jeune ; la police l'a recherché quand il a fugué, et Remi, après absentéisme scolaire et fugues, en est arrivé aux actes de délinquance... Chacun faisait son travail de son côté, comme le père et la mère vivaient chacun sa vie. Je crois que le juge des enfants en ordonnant l'enquête sociale a permis que le processus destructeur s'arrête. Il a ordonné un temps nécessaire pour comprendre, pour poser la question du sens. Les intéressés se sont investis dans cette démarche, acceptant de replacer les éléments dans une dynamique, de parler des liens qui existaient ou non entre eux. Remi a compris, grâce à leur mobilisation, qu'il avait toujours deux parents, même s'ils ne se voyaient pas.

Jusqu'à l'intervention du juge des enfants, tous les intervenants aidaient l'un ou l'autre des protagonistes, sans évoquer vraiment la question du lien qui les unissait. D'ailleurs, comment auraient-ils pu le faire, eux qui ne travaillaient pas non plus en lien ? Le travail de partenariat pensé, réfléchi, élaboré, m'apparaît être l'instrument privilégié des travailleurs sociaux, s'ils veulent poser avec crédibilité la question du lien dans les familles dont ils s'occupent. Poser la question du lien, c'est bien sûr aussi côtoyer de près celle de la parentalité.

Et maintenant, que faire ?

Ces quelques constats épars, ébauches de réflexions, ne vont pas naturellement modifier d'une façon fondamentale les données du problème. Peut-être puis-je cependant évoquer, à mon tour, quelques pistes de travail, alerter sur quelques écueils possibles.

La question de la prévention apparaît souvent essentielle. Il faut cependant, à mon sens, se méfier d'une « prévention de tout », sorte d'assurance tous risques qui en voulant prévenir pourrait aussi invalider. La confiance en l'autre, en ses possibilités, est aussi une valeur importante à préserver.

Le décalage entre le dynamisme des réflexions actuelles et le relatif immobilisme des fonctionnements sur le terrain doit nous interpeller. Il doit nous pousser à nous interroger sur nos attitudes, nos fonctionnements et nos résistances. Il doit nous stimuler à mettre en place des projets novateurs. Parallèlement, projets et initiatives, quels qu'ils soient, doivent pour être suivis d'effets prendre en compte ces résistances.

Au fait, cela n'aurait-il pas quelque chose à voir avec un exercice difficile mais actif de coparentalité ? ●

---

*Un paysan partagea le peu de bien qu'il avait entre ses quatre fils, et alla vivre tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. On lui dit, à son retour d'un de ses voyages chez ses enfants : « Eh bien ! comment vous ont-ils reçu ? comment vous ont-ils traité ? – Ils m'ont traité, dit-il, comme leur enfant. » Ce mot paraît sublime dans la bouche d'un père tel que celui-ci.*

CHAMFORT, Caractères et Anecdotes, 1795.